



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2019-058

PUBLIÉ LE 6 MAI 2019

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-05-06-001 - arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M.
SINAGOGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, du 08 05 19 à 17
h 15 jusqu'au 09 05 19 inclus (1 page)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-05-06-001

arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à
M. SINAGOGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet
des Deux-Sèvres, du 08 05 19 à 17 h 15 jusqu'au 09 05 19

*arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. SINAGOGA, sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, du 08 05 19 à 17 h 15 jusqu'au 09 05 19 inclus*

inclus



PREFET DES DEUX-SEVRES

Arrêté préfectoral
accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à M. Stéphane SINAGOGA
Sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres

du mercredi 08 mai 2019 à partir de 17h15 jusqu'au jeudi 09 mai 2019 *inclus*

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 août 2017 portant nomination de Madame Isabelle DAVID, en qualité de préfet des Deux-Sèvres à compter du 28 août 2017 ;

Vu le décret en date du 31 juillet 2018, paru au Journal Officiel de la République Française le 3 août 2018, portant nomination de Monsieur Stéphane SINAGOGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1er : M. Stéphane SINAGOGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du mercredi 08 mai 2019 à partir de 17h15, jusqu'au jeudi 09 mai 2019 *inclus*.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Stéphane SINAGOGA, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Madame le préfet et Monsieur Stéphane SINAGOGA, sous-préfet, directeur de cabinet, désigné pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 6 mai 2019

Isabelle DAVID